



ELECTIONS DES REPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL À LA CAP

INGENIEURS D'ETUDES

Cher(e)s collègues

Vous allez élire vos représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire compétente pour le corps des ingénieurs d'études pour les quatre prochaines années. Présenter des listes à vos suffrages n'est pas une mince affaire, celles-ci se devant d'être complètes par classe (4 candidats pour chacun des trois grades [classes] . Sud Culture Solidaires a bénéficié de votre confiance renouvelée lors des trois précédents mandats en 2^{ème} classe (2005-2010) et depuis 2011 en 1^{ère} classe. Comme lors du scrutin de 2011 il nous a manqué des candidats pour présenter une liste en hors classe. Mais ce dernier grade ne comporte que 25 agents !

Pour mémoire, la CAP est une instance consultative composée, en nombre égal, de représentants nommés par l'administration et de représentants du personnel élus par les fonctionnaires du corps. Elle est consultée préalablement à toute décision relative à la titularisation, à l'avancement de grade, à la promotion de corps, aux positions et mobilités, aux litiges et à la discipline (sauf avertissement et blâme, en l'absence de conseil de discipline). Le poids des représentants des personnels y est fondamental. Il repose sur une bonne connaissance des dispositions réglementaires mais encore plus sur un travail en amont fondé sur les dossiers individuels.

Le rôle de la CAP est donc loin d'être négligeable, même si l'administration reste maître de ses décisions en dernier recours. En effet, l'administration a tendance à miser sur une certaine méconnaissance des cadres réglementaires de la part de ses agents, tout particulièrement en matière de primes et de promotions. Nous avons d'ailleurs noté ces dernières années une dégradation des pratiques de l'administration tant à l'égard de notre CAP, comme pour d'autres instances paritaires. Comme nous l'avons fait lors du précédent mandat nous ne manquerons pas de veiller à l'application du droit.

Nous vous rappelons que seuls les avancements de grades et les promotions de corps sont de réelles promotions. Ces décisions sont prises par l'administration après consultation de la CAP. A ce sujet il est consternant de constater qu'il y a actuellement une trentaine d'agents bloqués au 13^{ème} et dernier échelon de la 2^{ème} classe dont une quinzaine depuis plus de 10 ans ! Nous ferons notre maximum pour résoudre ces situations touchant à l'indécence.

Quant aux concours, tant internes qu'externes, on déplorera leur absence depuis maintenant de trop longues années ce qui risque à brève échéance de fragiliser notre corps dont les effectifs (personnes physiques) sont passés de 317 agents en 2005 à 219 en 2014.

Sur une perspective plus large, il faut souligner que le corps des ingénieurs d'études est un corps de recherche. Le décret le régissant offre de multiples possibilités aux agents. Mais l'avenir dépendra en grande partie de la manière dont les ingénieurs d'études valoriseront les missions qui leur sont attribuées statutairement. Ce point de débat est récurrent en séance. Il est lié à l'évolution des cadres propres à nos diverses disciplines et ne peut omettre la prise en compte l'historique de la carrière de chacun.

Au-delà des points soulevés précédemment, dans le contexte des importantes réformes qui risquent de toucher l'ensemble de la fonction publique et l'organisation de nombre de services et établissements dans lesquels nous sommes affectés, sans même parler des éventuelles modifications de nos cadres statutaires d'emploi, les CAP et vos représentants auront un rôle non négligeable à jouer dans la protection de notre corps et la réaffirmation de l'importance de la composante recherche au sein du ministère de la Culture.

**La CAP est le lieu où les agents doivent faire entendre leur voix.
Pour que celle-ci porte,
votez SUD Culture Solidaires,
nous saurons défendre vos droits et rappeler ses devoirs à l'administration.**

NOS CANDIDAT-ES SONT :

1ère Classe

Titulaires	Suppléant-es
Thierry Lepert (Drac Haute Normandie)	Caroline Cliquet (Administration centrale)
Yvon Hamon (Drac Midi Pyrénées)	Anne Ropars (Drac Basse-Normandie)

2ème Classe

Titulaires	Suppléant-es
Pierre Arnaud De Labriffe (Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Christian Stouvenot DAC Guadeloupe
Bertrand Behague (détaché auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux)	Laurent Sevegnes (Drac Midi Pyrénées)

